



SNU

128, Bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél : 01 44 08 69 30
Fax: 01 44 08 69 40

Paris, le 21 mars 2007

Gilles MOINDROT

Secrétaire Général et porte-parole

A

Monsieur Gilles de ROBIEN

Ministre de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Les directrices et les directeurs des écoles accomplissent quotidiennement leurs missions : ils enseignent, organisent, réunissent, planifient, coordonnent. Répondant à une consigne syndicale, ils ne vous transmettent pas certains documents. Leur mouvement revendicatif est directement lié à la difficulté de l'exercice d'une fonction essentielle à nos écoles.

Vous ne répondez toujours pas à leur demande de temps supplémentaire.

Vous laissez sans réponse la nécessité de l'aide administrative : les 30 000 EVS recrutés en cours d'année verront leurs contrats s'achever en juin 2007 et aucune décision n'est prévue pour la rentrée 2007.

En augmentant l'indemnité de direction, vous reconnaissez le bien fondé de leurs revendications et de leur action. Mais, avec quinze euros, quel décalage avec les attentes !

Dans ce contexte, les sanctions financières que vous avez choisies d'appliquer sont injustes et portent atteinte à la dignité des personnels. Le SNUipp demande leur abandon immédiat.

Le constat de « service non fait » ne devrait-il pas vous conduire à vous appliquer un retrait d'une journée de rémunération par journée de remplacement non effectuée ? Par journée de formation continue annulée ?

C'est un fort attachement à l'école et à la qualité des actions menées au service de la réussite de tous les enfants qui amène nos collègues à maintenir cette action de blocage administratif.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués.

Gilles MOINDROT

